

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**GEH® 101, GEH® 102, GEH® 103, GEH® 104, GEH® 105, GEH®-FK
μ-GEH®**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit chimique de base / Traitement de l'eau

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG
Adolf-Köhne-Straße 4
49090 Osnabrück / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 541-122009
Télécopieur +49 (0) 541-1811990
Site internet www.geh-wasserchemie.de
E-mail info@geh-wasserchemie.de

Secteur informatif

Informations techniques

info@geh-wasserchemie.de

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Société

+49 (0) 541-122009 Lu-Ve 9:00 - 17:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Aucun

Mention d'avertissement

Aucun

Mentions de danger

Aucun

Conseils de prudence

Aucun

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - 60	Jaune d'oxyde magnétique de fer
	CAS: 51274-00-1, EINECS/ELINCS: 257-098-5, Reg-No.: 01-2119457554-33-XXXX

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas de composants dangereux.

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 2 / 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter la formation de poussières.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 3 / 10

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Température de stockage recommandée: température ambiante.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance

Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1

Aucune DNEL disponible.

PNEC

Substance

Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1

Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Pour prêter l'attention à la valeur limite de la poussière. (ACGIH-2011: 10 mg/m³; particules inhalables 1,25 mg/m³ particules respirables).

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Cuir (EN 388).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques

Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 4 / 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	granulé
Couleur	noir
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	5,5 - 7,5
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non applicable
Densité [g/cm³]	1,15
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	1115
Solubilité dans l'eau [g/L]	insoluble < 0,1 g/l
Solubilité autres solvants	Non indispensable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Point de fusion [°C]	> 1000
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 6 / 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg
Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
LD50, oral, rat, > 10000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (poussière), > 5 mg/l 4h
Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
LC50, inhalatoire (poussière), rat, > 5,05 mg/L 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
NOAEC, inhalatoire, rat, 4,7 mg/m ³ (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 7 / 10

- Fécondité

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
oral, aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
oral, rat, aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
aucun effet nocif observé

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Jaune d'oxyde magnétique de fer, CAS: 51274-00-1
LC50, (4d), poisson, 100 g/L
EC50, (48h), Daphnia magna, >100 mg/l (Lit.)
LC0, (96h), poisson, >100 000 mg/l (Lit.)
LC0, (4d), poisson, 10 - 100 g/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

Oxyde-hydroxyde de fer adsorbe les substances nutritives, en particulier le phosphate.

Biodégradabilité

Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 8 / 10

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

190206
190205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

150102
150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 9 / 10

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2026)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Aucun
- VOC (2010/75/CE)	0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

GEH Wasserchemie GmbH & Co. KG

49090 Osnabrück

Date d'émission 24.03.2026, Révision 24.03.2026

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 10 / 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.2 Autres informations

Tarif douanier: 28 21 10 00

Positions modifiées Aucun

Copyright: Chemiebüro®